The minutes of the National Joint Health and Safety Committee meetings are written, translated and provided by Canada Post Corporation.

Les procès-verbaux des réunions du Comité national mixte de santé et de sécurité sont rédigés, traduits et fournis par la Société canadienne des postes.

This document can be searched internally using the "FIND" function from within Acrobat Reader.

Les utilisateurs peuvent effectuer des recherches dans ce document en utilisant la fonction « RECHERCHER » du logiciel Acrobat Reader.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité des FFRS

Le 4 décembre 2008

Présences :

SCP
Len Sterling (coprésident)
Glen Briggs
John Thomas (absent)
Jeff Fraser

FFRS/STTP
Serge Champoux (coprésident)
Jean-Claude Girard
Louise Jarret

Conseillers :
Louise Chayer-Ayers
Peter Lennon

Une brève introduction a été faite et les nouveaux membres ont été accueillis. On a souligné le retour de M. Len Sterling au poste de coprésident et le CNMSS a félicité M. Glen Briggs, coprésident sortant, pour le travail qu'il a effectué. M^{me} Louise Jarret a été présentée au comité en tant que représentante du STTP.

Affaires courantes du CNMSS

1.1 Étude ergonomique de HFN

Une courte discussion a eu lieu au sujet du processus de consultation et de mise au point de la phase 2 de l'étude ergonomique. Le CNMSS a indiqué que le STTP n'avait pas d'autre commentaire à formuler. La SCP a demandé au STTP d'envoyer un courriel au CNMSS pour lui indiquer où il en était rendu dans sa révision afin que le résultat du processus de consultation puisse être consigné et peaufiné. NEXIENT sera alors en mesure de produire un rapport final.

Mesure à prendre : Le STTP doit envoyer un courriel au CNMSS afin de lui transmettre ses derniers commentaires sur l'étude ergonomique de HFN et le résumé de ses conclusions.

1.2 Sécurité relative au projet pilote sur la conduite à droite

Le CNMSS a été informé des derniers développements relatifs au projet pilote sur la conduite à droite prévu pour le printemps 2009.
Le STTP a réitéré ses préoccupations quant au fait de commencer le projet pilote pendant l'hiver et a demandé d'obtenir davantage de renseignements sur le type de véhicules choisis pour le projet.

La SCP a informé le CNMSS qu'elle avait choisi d'utiliser, pour le projet, deux modèles Chrysler à nombre égal, à savoir 16 Jeep Patriot et 16 fourgonnettes (modèle utilitaire) qui seront prêtes en février 2009. Les volontaires devront se tenir prêts à être formés en

février 2009. La SCP a indiqué au CNMSS que la formation sur le Code de conduite professionnelle (CCP) pour la conduite à droite était en cours de préparation et qu'elle commencerait le 19 janvier 2009 et que, plus tard durant cette même semaine, des cours de conduite à droite d'une durée de 2 à 3 heures seraient donnés. Le CNMSS a été averti que les employés devaient avoir le permis de conduire pour pouvoir participer à la formation sur les nouveaux véhicules. La SCP a invité le coprésident du STTP à participer au cours de conduite et a précisé que cette formation déboucherait sur l'obtention d'un permis de conduite à droite. Le coprésident de la SCP a indiqué au comité que la Société assumerait tous les coûts liés à l'obtention d'un dossier du conducteur nécessaire au coprésident de la SCP et aux membres du CNMSS pour pouvoir participer à la formation sur la conduite à droite.

Le STTP a réitéré ses préoccupations quant au fait que la première partie du projet se déroule pendant l'hiver.
La SCP a informé le CNMSS que la Société disposait de 4 GMC Savannah qui pourraient être utilisées pendant l'hiver. La SCP a mentionné qu'elle était d'accord avec le commentaire du STTP, à savoir qu'un plus petit nombre d'emplacements permettrait de faciliter le processus. Elle a toutefois ajouté que pour utiliser la totalité des 36 véhicules il faudrait utiliser d'autres emplacements, en plus de ceux de Brampton, Fredericton et Kemptville.
Elle s'est engagée à fournir au STTP une liste de tous les itinéraires par endroits dans lesquels il serait bon de solliciter la participation de volontaires.

Les membres du CNMSS ont convenu que le projet pilote ne commencerait pas en hiver, même s'ils ont convenu que le mois de mars était une date de début acceptable pour certains endroits comme Vancouver où les conditions routières en fin d'hiver constituent un problème moindre pour la conduite.

Le CNMSS a été informé que la réunion de consultation avait eu lieu le 3 décembre et qu'une ébauche de lettre pour solliciter des volontaires avait été diffusée. La SCP a indiqué au CNMSS que, lorsqu'un membre des FFRS se porte volontaire pour participer au projet, il doit être autorisé à y participer, mais seulement après avoir suivi la formation et réussi le test.

Le STTP a posé des questions sur le niveau de participation du CLCSS dans le projet pilote. La SCP a reconnu que le CLCSS devrait être informé de l'existence du projet et de l'avancement de ce dernier.

Le STTP a demandé si la SCP avait l'intention de modifier l'intérieur des véhicules. La SCP a indiqué au CNMSS qu'il fallait installer une cloison, mais que, en ce qui concerne le siège passager, elle envisageait d'y placer une corbeille à lettres, car pour enlever ce siège totalement, il faudrait que le service du parc de véhicules obtienne une autorisation de Transport Canada. La SCP s'est engagée à fournir au STTP les caractéristiques de ces véhicules.

Mesure à prendre

- La SCP doit transmettre au STTP les qualifications préalables et les détails relatifs à la formation sur les véhicules à conduite droite.

- La SCP doit fournir au STTP une liste des endroits où elle préférerait mettre en œuvre le projet pilote, liste devant également comprendre les itinéraires sur lesquels on dessert plus de 50 boîtes aux lettres rurales par heure.

- La SCP doit remettre au STTP une liste des endroits où les quatre GMC Savannah pourraient être utilisées.

- La SCP doit communiquer au STTP les caractéristiques des véhicules.

1.3 Feux et affiches pour la roue de secours ou le toit des véhicules

Il y a eu une brève discussion sur les feux clignotants de roue de secours et de toit. Le STTP a demandé d'obtenir des photos afin d'être en mesure de visualiser le concept.

Une discussion a eu lieu en ce qui concerne les feux installés sur les fenêtres et le prototype mis au point à cet effet. La SCP a informé le CNMSS qu'elle attendait encore des nouvelles du fabricant, mais qu'elle allait faire un suivi pour connaître l'état d'avancement du projet.

Mesures à prendre :

- La SCP doit fournir au STTP des photos des feux clignotants de roue de secours et de toit.

- La SCP doit faire un suivi auprès du fabricant en ce qui concerne le prototype de feu clignotant installé sur la fenêtre.

1.4 Mise à jour sur l'OESR

Il y a eu une brève discussion en ce qui concerne la demande en suspens relative aux commentaires du STTP sur la version 3 de l'OESR que la SCP a soumise le 8 juin. Le STTP a indiqué au CNMSS que, dans la mesure où ce point fait partie d'un grief d'interprétation nationale, les commentaires demandés seraient fournis de la manière appropriée, à savoir au cours d'un arbitrage.

Ce point doit être retiré de l'ordre du jour du CNMSS à partir de maintenant.

1.5 Ébauche de guide sur les demi-tours

Le CNMSS a été informé que la SCP avait remis au STTP une ébauche révisée comprenant les propositions de modifications à apporter au processus de demi-tour pour les itinéraires. Il a été suggéré que ces critères soient utilisés au moment de la conception des itinéraires. Le CNMSS a reconnu qu'étant donné la date à laquelle le STTP avait reçu les documents, ce dernier n'avait disposé que d'une période de temps limitée pour les examiner. Le STTP a accusé réception des documents et s'est engagé à transmettre ses commentaires au cours de la prochaine rencontre.

Le STTP a indiqué au CNMSS que, même si le document relatif aux demi-tours n'était qu'une ébauche, il avait été informé que les directives s'y trouvant étaient appliquées à St-Augustin dans la région de Québec. Le STTP a expliqué au comité que le processus de demi-tours était déjà appliqué aux itinéraires faisant l'objet d'une réorganisation. La SCP a indiqué qu'elle savait que, dans le cadre de la réorganisation des itinéraires, les groupes d'intérêts cherchaient à éliminer les marches arrière sur les routes. La SCP a informé le CNMSS qu'elle avait fourni les directives relatives aux demi-tours aux gestionnaires afin qu'ils les étudient et non pour qu'ils les appliquent comme des directives générales définitives.

La SCP a indiqué au CNMSS que, même s'il n'existait pas encore de document définitif sur les demi-tours, beaucoup de principes clés concernant les demi-tours se trouvaient déjà dans le document des CSP relatif au parc de véhicules. Une fois que le document sur les demi-tours sera terminé et définitif, il sera intégré dans le manuel d'instructions permanentes d'exploitation.

Mesures à prendre :

- Le STTP examinera l'ébauche révisée du document sur les demi-tours et fera part de ses commentaires à ce sujet.

- La SCP doit communiquer avec les gestionnaires afin de s'assurer que l'ébauche du document sur les demi-tours n'est pas utilisée en tant que document général définitif.

1.6 Analyse des dangers liés à l'emploi

Le STTP a accusé réception de la traduction de l'ébauche d'analyse des dangers liés au travail des FFRS. Le CNMSS a convenu qu'un prolongement du délai au-delà de Noël était nécessaire afin que le STTP dispose de suffisamment de temps pour examiner le document en profondeur. Le CNMSS a également convenu que le STTP lui fournisse ses commentaires au cours de la prochaine rencontre.

Mesures à prendre : Le STTP doit communiquer ses commentaires d'ici la prochaine réunion de 2009.

Nouveaux points du CNMSS

2.0 Mise à jour sur le groupe de travail en ce qui concerne l'assistant ergonomique

Le STTP a indiqué au comité qu'il travaillait actuellement sur ce point et qu'il n'avait rien à signaler à ce stade.

La séance est levée. La prochaine réunion du CNMSS est prévue le 4 février 2009, de 10 h à 12 h.

Coprésident (Employeur) du CNMSS

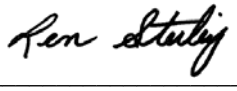

_____
Date

Len Sterling
Société canadienne des postes nationale

Coprésident (employés) du CNMSS

_____
Date

Serge Champoux
Représentant en matière de santé et sécurité

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes